

POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE BALAGNE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est une phase essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité et de débattre de ses perspectives à court et moyen long terme.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers dans un objectif plus global d'amélioration de la transparence financière.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution à la fois des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'article L.5217-10-4 du CGCT encadre les modalités de présentation des orientations budgétaires.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet et aux présidents des EPCI membres. Mais aussi faire l'objet d'une mise à disposition du public au siège du PETR et d'une mise en ligne (décret n°2016-834 du 23 juin 2016).

Le présent rapport devra donc permettre à chacun des élus du PETR de disposer d'une base de discussion pour la détermination des principales orientations budgétaires qui préfigureront au sein du budget primitif 2024. Il doit donc donner lieu à un débat.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au comité syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CONTEXTE GENERAL

En 2020 l'économie française a connu la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix, pour ensuite repartir (PIB + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020). La reprise de l'activité internationale en 2021 a généré des tensions économiques, avec des difficultés d'approvisionnement et des hausses des prix. En 2022 et 2023, la guerre en Ukraine a renforcé ce renchérissement des prix des matières premières (céréales, gaz) du fait d'anticipations de rupture des approvisionnements de Russie et d'Ukraine.

Aujourd'hui, l'environnement économique est complexe et marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

Pour faire face à ce retour marqué de l'inflation, les banques centrales ont resserré leurs politiques monétaires. La BCE a de nouveau procédé à une hausse de ses taux directeurs en septembre. Le niveau du taux de refinancement de la BCE est inédit et n'avait jamais atteint un tel niveau depuis le passage à l'euro en 1999.

Naturellement le coût des emprunts pour les collectivités progresse fortement et les conséquences de l'évolution des taux d'intérêts sont importantes pour l'Etat qui finance ses dépenses de fonctionnement par le recours à la dette.

La loi de Finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% en 2023 et de 1,4% en 2024, ainsi que sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de stabiliser le solde public à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et de le réduire à 4,4% en 2024. Le gouvernement envisage une réduction du déficit budgétaire de l'Etat de 20 milliards d'euros (Md€), à 145 Md€ en 2023. Les dépenses de l'Etat baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabilisera à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire de retour sous les 3% et de réduction de la dette à 108,1% en 2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'Etat est estimé à

Accusé de réception en préfecture de la Seine-Saint-Denis

02B-200056617-20240325-20241010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

491 Md€ en 2024. Le PLF 2024 est en cohérence avec le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027 et l'objectif de retour sous les 3% de déficit en 2027.

L'Etat et ses opérateurs, mais aussi la sécurité sociale et les collectivités territoriales doivent contribuer à cet objectif en modérant la progression de leurs dépenses de fonctionnement. Cela devrait leur permettre d'investir davantage, en particulier dans la transition écologique. Le PLF 2024 marque enfin



la sortie progressive des dispositifs exceptionnels de soutien mis en place au plus fort de la crise énergétique.

Le PETR du Pays de Balagne

Le PETR du Pays de Balagne est un syndicat mixte fermé composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ses ressources sont constituées par les contributions de ses membres et des subventions de l'Union européenne, de l'État et de la Collectivité de Corse.

La mission première du PETR étant une mission d'ingénierie. Les dépenses de personnel et d'études constituent une grande partie des dépenses de fonctionnement. Afin d'éviter les problèmes de trésorerie et les déficits de clôture d'exercice budgétaire, il est nécessaire de maîtriser les dépenses et d'éviter les retards du paiement des subventions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET GENERAL - ORIENTATIONS 2024

L'exercice 2024 doit intégrer la montée en charge des missions du PETR du Pays de Balagne (concernant la gestion et l'animation du Contrat de Relance et de Transition Écologique, du Contrat d'Objectif territorial, de la fin de la programmation LEADER 2014-2020 et du conventionnement du prochain programme LEADER 2021-2027) tout en maintenant les dépenses globales de fonctionnement dans une fourchette contenue.

Ainsi, le budget pour l'exercice 2024 devra traduire les actions suivantes qui se voient confirmées ou renforcées :

- Fonctionnement général du PETR
- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Balagne
- Conduite du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)
- Élaboration du COT avec l'ADEME, basé sur les deux référentiels des volets Climat Air Energie et Économie Circulaire.
- Poursuite de l'animation du programme européen LEADER 2014-2020 et contractualisation sur le prochain programme LEADER 2023-2027
- Enrichissement du système d'Information Géographique du Pays de Balagne et accroissement des données
- Finalisation des travaux de mise en service des bornes de recharge de véhicules électriques
- Programmation du projet européen LEADER 2014-2024 des ateliers Balanins (pierre sèche, enduits, plantes et permaculture).
- Organisation d'un colloque pour la création d'une pépinière locale en Balagne
- Publication des actes du colloque « les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à protéger » qui s'est tenu en novembre 2023.

Autres projets éventuels (sous réserve de l'obtention d'un soutien financier) :

- Aménagement de la Via Balanina entre Bodri (commune de Corbara) et Sainte-Restitude (commune de Lumio)
- Réalisation d'un cadastre solaire pour implantation ENR
- Expérimentation des navettes maritimes Nave Nostrum
- Programme LEADER 2014-2024 : Coopération inter-GAL formation à la construction bio et géo-sourcée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice budgétaire de l'année 2024 les dépenses sont estimées à environ 292 K€. Elles sont en diminution par rapport au Budget de l'année 2023 (394 k€ soit - 112 k€). Le budget de l'administration générale reste identique, cependant le montant affecté à la conduite de projets est beaucoup moins important par rapport à l'exercice précédent.

1 - Charges à caractère général (chapitre 011)

Elles sont proposées à hauteur de 24 K€ pour les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien des locaux du Pays de Balagne, auxquelles s'ajoutent 39 K€ de conduite de projets soit un total 63 K€.

La proposition de crédits nouveaux pour 2024 est de 63 k€, soit une diminution par rapport au BP 2023 de 132k€. Cette estimation ne tient pas compte du projet de coopération estimé à 213 750 € qui doit faire l'objet d'un financement pour y être inscrit ultérieurement.

Le PETR du Pays de Balagne ne payera pas de loyer pour les locaux du siège social sur l'exercice 2024.

2 – Charges de personnel (chapitre 012)

Pour 2023, elles sont évaluées à 167 k€. Les effectifs du PETR restent stables. Elles représentent 57 % du total des dépenses prévues pour 2024 en section de fonctionnement.

Le PETR a mis en place durant le second semestre 2023 une assurance statutaire pour tous les agents de la collectivité qui connaîtra son effet année pleine en 2024. Ce chapitre connaîtra également une évolution avec la progression de la valeur du point d'indice de 1.5 % en juillet 2023 avec son effet année pleine en 2024 et l'attribution de 5 points d'indice majoré en janvier 2024.

3 – Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles concernent les indemnités de fonction des élus et sont évaluées à 20 k€.

4 – Opérations d'ordre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240329-2024-010-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Détail des opérations de la conduite de projets

		DEPENSES		RECETTES	
	Projets	Montant	Financements	Montant	
1	LEADER 2014-2024 – Programmation des 4 ateliers balanins (Permaculture, pierre sèche, plantes et enduits)	20 200,00 €	LEADER Part CdC : 3 229,44 € LEADER Part Feader : 12 917,76 € Autofinancement	16 147,20 € 4 052,80 €	
2	LEADER 2014-2024 finalisation inventaire numérique cartographique AMO freelance géomatique	1 260,00 €	LEADER Part Cdc : 806,40 € LEADER Part Feader : 201,60 € Autofinancement	1 008,00 € 252,00 €	
3	LEADER Colloque création d'une Pépinière de plantes locales	10 000,00 €	LEADER : 10 000,00 € Autofinancement	10 000,00 € 0,00 €	
4	Recueil des actes de colloque « les jardins en Corse et en Balagne : un patrimoine à découvrir et à protéger	7 040,00 €	DRAC (aide déjà perçu en 2023) : 2760,00 €, Report 2023 Service Patrimoine Cdc : 2760,00 € Autofinancement :	2 760,00 € 2 760,00 € 1 520,00 €	
TOTAL PROJETS 2024		38 500,00 €	TOTAL Recettes Conduite de projet : Total financement LEADER 2014-2024 et service du patrimoine CdC Report 2023 DRAC LEADER Total autofinancement	38 500,00 € 19 915,20 € 2 760,00 € 10 000,00 € 5 824,80 €	
5	AUTRE PROJET ÉVENTUEL (en attente arrêté attributif de subvention depuis le 17/09/2020) LEADER 2014-2024 Coopération inter-GAL Corses – Formation à la construction bio et géo-sourcée	213 750,00 €	LEADER Part Cdc : 42 750 € LEADER Part Feader : 171 000 € Autofinancement : 0,00 €	213 750,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 - Dotations

Les concours financiers sont reconduits pour 113 k€. Les subventions proviennent du CRTE, du programme européen LEADER et du service du patrimoine de la Collectivité de Corse.

2 - Participation des 2 Communautés de Communes

La participation en fonctionnement des 2 Communautés de Communes s'élève à 40 000 € par EPCI membre soit 80 000 € pour les 2 collectivités. Elle reste identique par rapport à la participation de 2023.

3 - Report exercice 2023

Le résultat 2023 reporté à la section de fonctionnement est excédentaire à 48 816,52 €. Précédemment, il s'élevait à 30 047,18 €.

Le résultat de l'exercice a un solde positif de 78 863,91 €

4 – Opérations d'ordre

Ce chapitre correspond aux amortissements des subventions. Ils sont estimés à 21 k€ pour 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Total général des prévisions en dépenses et en recettes de section de fonctionnement

DÉPENSES 2024		RECETTES 2024	
Fonctionnement courant	206 500,00 €	Report de l'exercice 2023	78 000,00 €
Conduite de projets	38 500,00 €	Participation des 2 Communautés de communes	80 000,00 €
Honoraires d'avocat	5 000,00 €	FNADT 70% – Animation du CRTE 2024	39 000,00 €
Amortissements	42 000,00 €	LEADER animation et fonctionnement du GAL 2024	39 000,00 €
		Mesure 19.1 soutien préparatoire candidature LEADER 23-27 (Aide forfaitaire) dont 10 000 € prévu du colloque pépinière	15 000,00 €
		Partenaires financiers sur la conduite de projet : - Programme LEADER 2014-2024 et service du patrimoine de la CdC - DRAC aide déjà versée en avance en 2023 (2760,00 €)	20 000,00 € 0,00 €
		Amortissements des subventions	21 000,00 €
TOTAUX	292 000,00 €	TOTAUX	292 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2024

DEPENSES		RECETTES	
N Projets	Montant	Financements	Montant
1	Installation 4 IRVE sur la commune de Calvi	20 100,00 € DSIL 80% Autofinancement	14 620,00 € 5 480,00 €
2	SCOT : ingénierie complémentaire et reprographie des documents, annonces légales et commissaires enquêteurs	26 000,00 € DGDU déjà versée en 2023 : 15 800,00 €, report 2023 Autofinancement	15 800,00 € 10 200,00 €
TOTAL PROJETS 2024		46 100,00 €	TOTAL Recettes Conduite de projet : 46 100,00 € Total financement DSIL 14 620,00 € Total financement DGDU 2023 15 800,00 € Total autofinancement 31 480,00 €
Autres projets éventuels non financés à ce jour :			
3	Réalisation d'une partie des travaux de la Via Balanina reliant Bodri à Sainte Restitute	495 000,00 € Etat 50 % Cdc 30 % Autofinancement	225 000,00 € 135 000,00 € 135 000,00 €
4	Réalisation d'un cadastre solaire pour implantation ENR		
5	Réparation du parc existant (36 VAE) et achat de 60 VAE		LEADER 2024-2030
6	Expérimentation de navettes maritimes Nave Nostrum		FIM (Fonds d'Intervention Maritime) et Ademe Autofinancement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Total général des prévisions en dépenses et en recette de section d'investissement

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Assistance juridique du SCOT	18 000,00 €	Report exercice 2023	231 000,00 €
Projets 1 et 2	46 100,00 €	Autofinancement COMCOM	20 000,00 €
Amortissements subv (13911)	21 000,00 €	FCTVA	600,00 €
Matériel informatique	3 000,00 €	DSIL 4 IRVE pour Calvi	14 620,00 €
Réserve d'exercice	220 120,00 €	DGDU déjà versé en avance 2023 SCOT (15 800 €)	0,00 €
		Amortissements	42 000,00 €
TOTAUX	308 220,00 €	TOTAUX	308 220,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



L'ÉPARGNE

BUDGET GENERAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	196 682,54 €	143 790,07 €	344 122,59 €	368 951,98 €	300 098,22 €
Dépenses de fonctionnement	204 225,88 €	199 270,04 €	248 349,18 €	393 762,51 €	251 339,89 €
Epargne de gestion	- 7 543,34 €	- 55 479,97 €	95 773,41 €	-24 810,53 €	48 758,33 €

Epargne de gestion : Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

L'ETAT DE LA DETTE

Le PETR du pays de Balagne n'a pas de dette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>Variation DRF N+1/N</i>	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>Variation RRF N+1/N</i>
2013	181 083,65 €		105 126,03 €	
2014	177 778,99 €	1,82%	145 456,99 €	-38,36%
2015	213 088,40 €	-19,86%	264 369,41 €	-81,75%
2016	154 549,92 €	27,47%	180 552,52 €	31,70%
2017	195 398,54 €	-26,43%	254 494,80 €	-40,95%
2018	238 999,42 €	-22,31%	172 641,97 €	32,16%
2019	204 225,88 €	14,55%	196 682,54 €	-13,93%
2020	199 270,04 €	2,43%	143 790,07 €	26,89%
2021	248 349,18 €	-24,63%	344 122,59 €	-139,32%
2022	393 762,51 €	-58,55%	368 951,98 €	-7,22%
2023	251 339,89 €	36,17%	300 098,22 €	18,66%

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses varient d'années en années selon le coût et l'importance des projets menés dans le cadre de la conduite des projets (CTE, TEPCV, LEADER, ...) et de la masse salariale.

Les recettes réelles de fonctionnement

Le PETR du Pays de Balagne mène une politique d'optimisation des deniers publics et s'attache à demander systématiquement des aides financières, accordées généralement par l'État, la Collectivité de Corse et l'Union européenne. Elles varient d'une année sur l'autre selon la conduite des projets et la masse salariale car les subventions sont proportionnelles aux dépenses éligibles. Depuis 2021 le FNADT finance à 70% du poste de Cheffe de projet CRTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



LES RESSOURCES HUMAINES

Pour 2024, les charges de personnel sont évaluées à 167 000 €.

1 - Mesures de rémunération décidées par l'Etat

Revalorisation de 5 points d'indice pour toutes les catégories de la fonction publique, à compter du 1er janvier 2024, pour faire face à l'inflation.

Par ailleurs, il pourra être pris en compte les avancements de grade et les promotions internes susceptibles d'être accordées à certains agents remplissant les conditions statutaires.

2 – Effectifs :

Les effectifs pourvus du PETR du pays de Balagne au 1er janvier 2024, s'élèvent à 3 agents comme suit :

Catégorie	Agents titulaires		Contractuels		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A			1		1
B					0
C	2				2
Total	2	0	1	0	3

Détail :

Programme Européen LEADER : 1 poste de Chargé de Développement Territorial (agent fonction publique) et 0.5 ETP poste de Coordinatrice de projet (agent fonction publique).

Contrat de Relance et de Transition Écologique : 1 poste de Chef de projet CRTE (agent contractuel)

Pas de besoins saisonniers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

3 - Temps de travail :

Une année est constituée de 52 semaines auxquelles sont retirées :

- 104 jours de repos hebdomadaire



- 8 jours fériés (moyenne annuelle)
- 25 jours de congés annuels

La durée quotidienne est de 7 h soit 35 heures hebdomadaire. La durée effective du travail est de 1 607 heures annuelles. Les aménagements de l'organisation du temps de travail ne donnent pas lieu à des jours RTT. Le travail des agents est réalisé en partie en télétravail. Ce temps de télétravail ne peut excéder une journée par semaine par agent.

4 – Evolution prévisionnelle des effectifs du personnel

Trois agents assurent le fonctionnement et il n'est pas prévu d'augmentation de la masse salariale en 2024.

5 – Evolution de la masse salariale

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
2013	116 835,76 €		64,52%
2014	111 640,93 €	-4,45%	62,80%
2015	114 322,81 €	2,40%	53,65%
2016	125 028,50 €	9,36%	80,90%
2017	156 644,81 €	25,29%	80,17%
2018	160 152,18 €	2,24%	67,01%
2019	132 248,31 €	-17,42%	64,76%
2020	134 264,50 €	1,52%	67,38%
2021	114 262,23 €	-14,90%	46,01%
2022	149 456,07 €	30,80%	37,95%
2023	155 785,46 €	4,23%	61,98%
<i>Prévisionnel 2024</i>	<i>167 000,00 €</i>	<i>7,20 %</i>	<i>57,19%</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

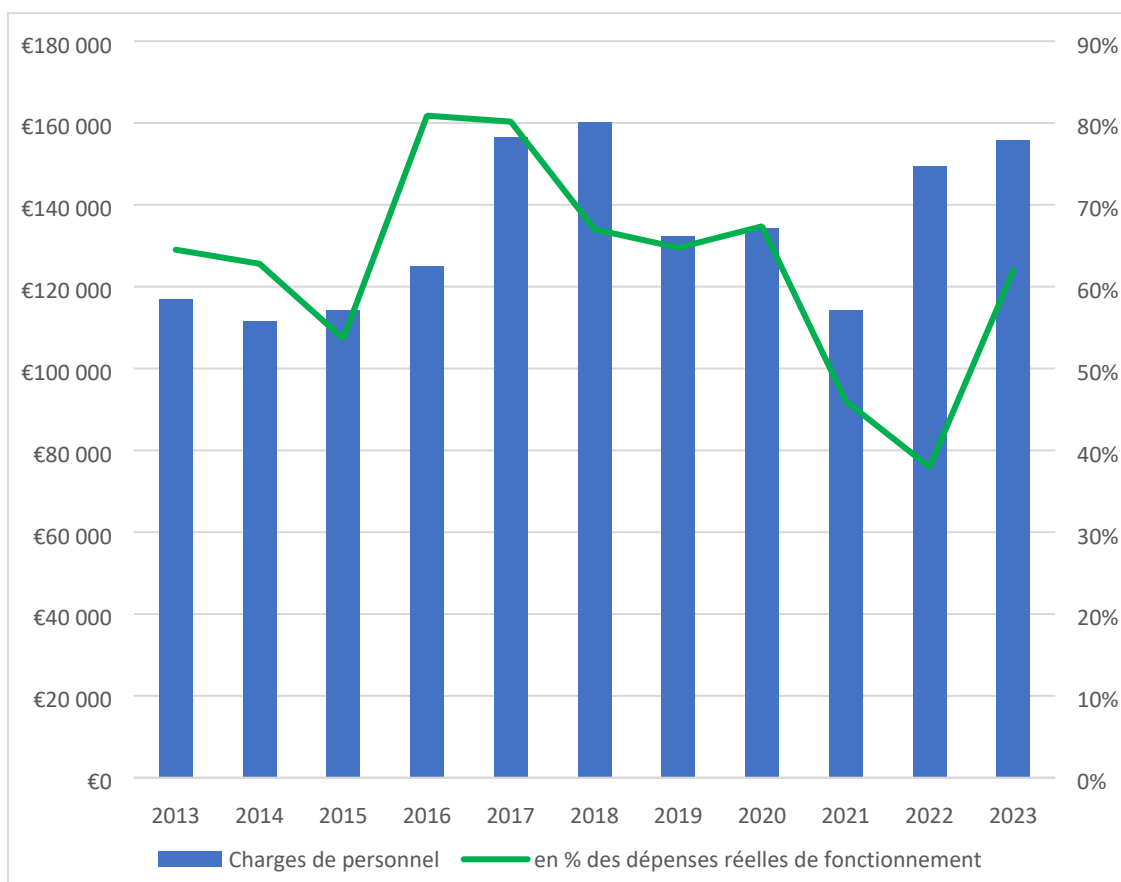
02B-200066611-20240325-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





CONCLUSION

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte inflationniste et tenant compte de l'urgence de la transition écologique.

Les orientations 2024 s'attèlent à :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en prenant en compte l'inflation ;
- Maintenir la masse salariale au strict minimum soit 3 agents ;
- Poursuivre les missions du PETR du Pays de Balagne tout en faisant du développement territorial notre priorité.

En 2024, la collectivité s'engage à poursuivre ses investissements pour la finalisation du SCOT de Balagne et l'installation des 4 IRVE sur la commune de Calvi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-2006066-0002332 Réception

Accusé de réception

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



En cas de réception des subventions d'investissements demandées pour les projets concernant l'aménagement de la via Balanina entre Bodri et Sainte Restitute, un cadastre solaire pour l'implantation des ENR et l'expérimentation d'une navette maritime « Nave Nostrum », des décisions modificatives pourront être prises au cours de l'année 2024.